



Index 2023 égalité

femmes - hommes

UES BERNARD JEAN FLOC'H : 94 points sur 100

Ecart de rémunération : 39 points sur 40

Ecart d'augmentations individuelles : 20 points sur 20

Ecart de promotions : 15 points sur 15

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : 15 points sur 15

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 5 point sur 10

CAP Solutions Culinaires : 93 points sur 100

Ecart de rémunération : 39 points sur 40

Ecart d'augmentations individuelles : 35 points sur 35

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : Incalculable

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 5 points sur 10

CLERMONT : 88 points sur 100

Ecart de rémunération : 38 points sur 40

Ecart d'augmentations individuelles : 35 points sur 35

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : 15 points sur 15

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 0 point sur 10

LOUDEAC VIANDES : Incalculable

Ecart de rémunération : Incalculable

Ecart d'augmentations individuelles : 25 points sur 35

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : Incalculable

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 0 point sur 10

STERGOZ : 94 points sur 100

Ecart de rémunération : 40 points sur 40

Ecart d'augmentations individuelles : 35 points sur 35

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : Incalculable

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 5 point sur 10